

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Mise en place d'une classe à atelier artistique pour l'année scolaire 2009-2010 - Convention avec le Collège de Gy

M. l'Adjoint DAHOUÏ, Rapporteur : Dans le cadre de la politique interministérielle d'éducation artistique, de sa déclinaison dans le projet académique 2005-2009, et dans le but de permettre aux élèves de bénéficier de projets artistiques et culturels, le Collège de Gy (70) a sollicité le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon pour la mise en place d'une «classe à atelier artistique» pour l'année scolaire 2009/2010.

Les enseignants ont ainsi élaboré un projet autour de la «mosaïque de Méduse» validé par la commission pédagogique d'examen des projets et souhaitent que le musée soit le partenaire culturel de ce projet.

Dans ce cadre le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie intègre ces actions dans son projet culturel (notamment par les contrats d'objectifs) et en assure le traitement administratif et financier.

Ainsi, deux guides du musée effectueront les 30 h d'intervention prévues dans le dispositif au coût horaire de 53,36 € fixé par le Ministère de la Culture et la Communication, soit un coût total de 1 600,80 €.

Dans le cadre de ce projet, les visites effectuées au musée sont gratuites pour les élèves.

Ce projet est co-financé par l'Education Nationale et la Culture. L'établissement et le Ministère de la Culture régleront chacun à la Ville de Besançon une participation de 800 €.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- à se prononcer sur ce projet
- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat à intervenir avec le Collège de Gy.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2009.